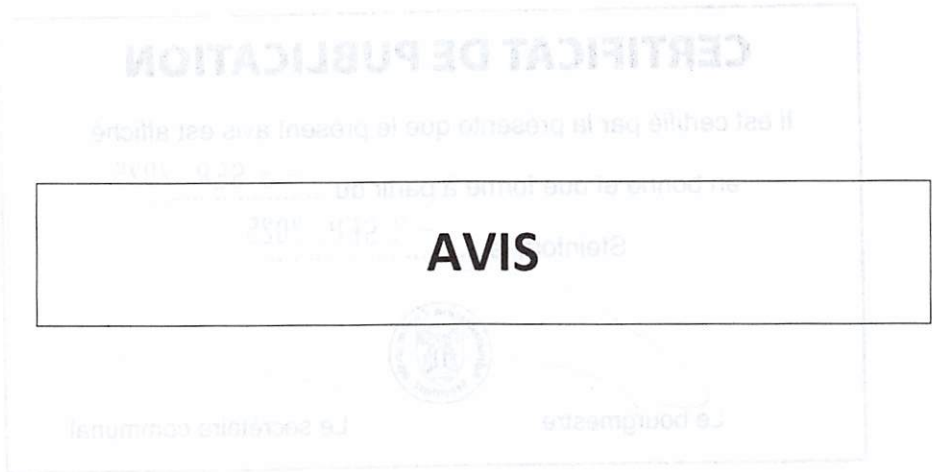




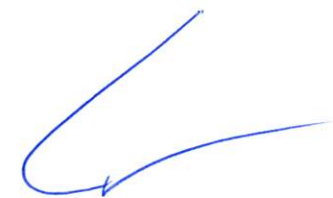
AVIS

Conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que le Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'Ouest (SIDERO) a introduit auprès de l'Administration de la gestion de l'eau une demande d'autorisation de la gestion des eaux pour la mise en place d'un bassin d'orage « Rue Principale » à Hagen.

(N° du dossier : EAU/AUT/23/0729)

La demande peut être consultée au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre



Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du - 3 SEP. 2025

Steinfort, le - 3 SEP. 2025

Le bourgmestre



Le secrétaire communal